

## LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 décembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 avril 1991*

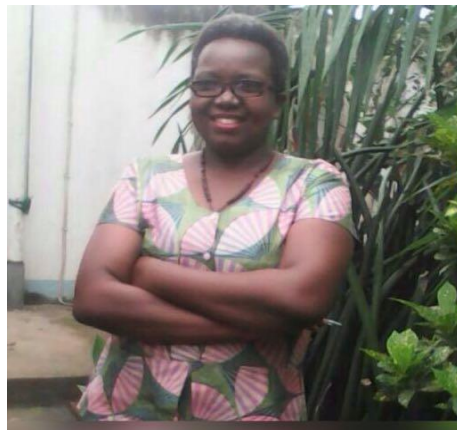
« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre



affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

***Rapport mensuel « ITEKA N'IJAMBO » de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »***

**Octobre 2022**



***En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 31 octobre 2022, au moins 658 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.***

0. INTRODUCTION .....	4
I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES .....	6
I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE.....	6
I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES .....	6
I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES .....	6
I.1.3. DES CADAVRES RETROUVES.....	6
I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE.....	8
I.2.1. DES PERSONNES TORTUREES.....	8
I.2.2. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE.....	8
I.3. DU DROIT A LA LIBERTE .....	9
I.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES.....	9
I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT .....	9
II. DE LA JUSTICE.....	9
III. DE LA GOUVERNANCE.....	9
IV. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS .....	10
V. AUTRES FAITS SECURITAIRES.....	10
VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	10

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**CNDD-FDD** : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie - Front pour la Défense de la Démocratie*

**CNL** : *Conseil National pour la Liberté*

**CPI** : *Cour Pénale Internationale*

**EAC** : *East African Community*

**FAB** : *Formées Armées Burundaises*

**SNR** : *Service National de Renseignement*

**UPRONA** : *Union pour le Progrès National*

**VBG** : *Violences Basées sur le Genre*

## 0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel du mois d'octobre 2022 comprend des bulletins hebdomadaires « Iteka n'Ijambo » du numéro 338 à 341.

Ainsi, les grandes tendances observées ont été des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, à l'intégrité physique, à la liberté et d'autres faits relevés.

Au cours de la période couverte par ce rapport, des allégations de violations, des violations et atteintes aux droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 22 personnes tuées dont 11 cadavres retrouvés, 19 victimes de VBG, 3 enlevées et/ou portées disparues, 6 torturées et 77 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes enregistrées figurent 5 femmes et 2 mineurs tués ainsi qu'une femme arrêtée arbitrairement.

Les membres des partis politiques ont été aussi visés par ces violences et parmi eux, il y a 1 membre du parti CNDD-FDD et 1 membre du parti UPRONA tués, 2 membres du parti UPRONA torturés, 1 membre du parti CNL enlevé, 70 membres du parti CNDD-FDD<sup>1</sup> et 1 ex-FAB arrêtés arbitrairement.

Le phénomène de cadavres a continué à se manifester dans plusieurs endroits du pays et pour la plupart des cas, des enquêtes n'ont pas été diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des questions liées à la justice, à la gouvernance, aux droits économiques, sociaux et culturels et aux faits sécuritaires ont été rapportées au cours de cette période.

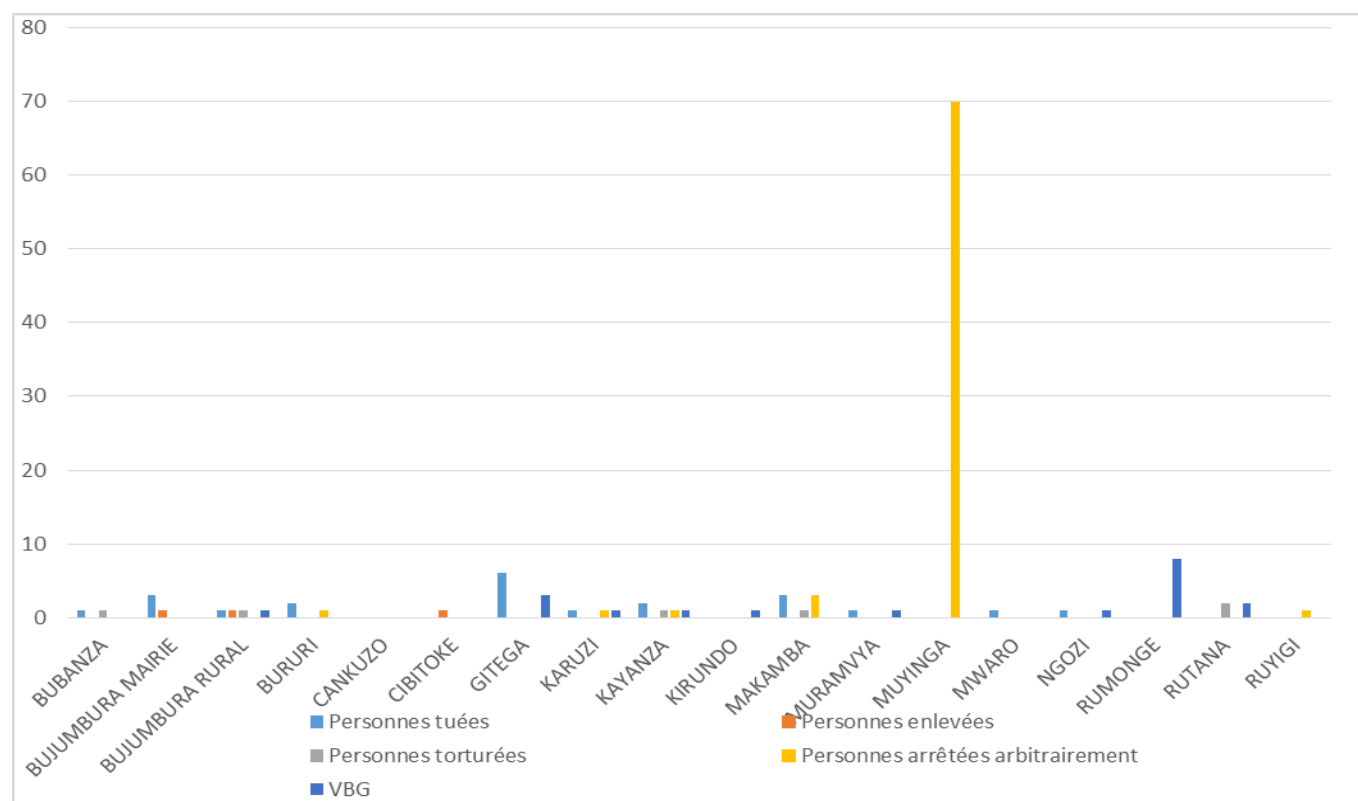
Des membres de la milice Imbonerakure, des policiers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme dans le pays.

---

<sup>1</sup> Ces 70 membres du parti CNDD-FDD sont venus de la province Cankuzo sur une invitation de participation à une réunion d'un prétendant leader d'une organisation mais ils se sont retrouvés arrêtés et dépouillés de leurs biens par des membres de la milice Imbonerakure à Muyinga.

**Figure 1 : Graphique illustrant les principales allégations de violations, violations et atteintes aux droits civils et politiques commises au Burundi au mois d'octobre 2022**



Comme le montre le graphique ci-dessus, au cours du mois d'octobre 2022, le nombre de personnes tuées s'élève à 22 dont 5 femmes, 2 mineurs, 1 membre du parti CNDD-FDD et 1 membre du parti UPRONA. Ainsi, la province de Gitega vient en tête avec 6 cas, suivie de Bujumbura Mairie et Makamba avec 3 cas chacune. Parmi les présumés auteurs de ces tueries, il y a des gens non identifiés avec 15 cas et des policiers avec 1 cas.

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a répertorié 3 personnes enlevées dont 1 membre du parti CNL. Les présumés auteurs de ces enlèvements sont des agents du SNR, des membres de la milice Imbonerakure et des gens non identifiés avec 1 cas chacun.

Sur un total de 19 victimes de VBG relevées au cours de cette période, la province de Rumonge vient en tête avec 8 cas, suivie de Gitega avec 3 cas et Rutana avec 2 cas.

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a également enregistré 6 cas de torture notamment dans la province de Rutana avec 2 cas. Parmi les présumés auteurs, il y a des membres de la milice Imbonerakure avec 5 cas et des administratifs avec 1 cas. Deux membres du parti UPRONA ont été enregistrés parmi ces victimes de torture.

Sur un total de 77 cas d'arrestations arbitraires relevés au cours de cette période, la province de Muyinga vient en tête avec 70 cas, suivie de Makamba avec 3 cas. Parmi ces victimes d'arrestations arbitraires figurent 70 membres du parti CNDD-FDD<sup>2</sup> et 1 ex-FAB arrêtés arbitrairement.

<sup>2</sup> Ces 70 membres du parti CNDD-FDD sont venus de la province Cankuzo sur une invitation de participation à une réunion d'un prétendant leader d'une organisation mais ils se sont retrouvés arrêtés et dépouillés de leurs biens par des membres de la milice Imbonerakure à Muyinga.

## ***I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES***

### ***I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE***

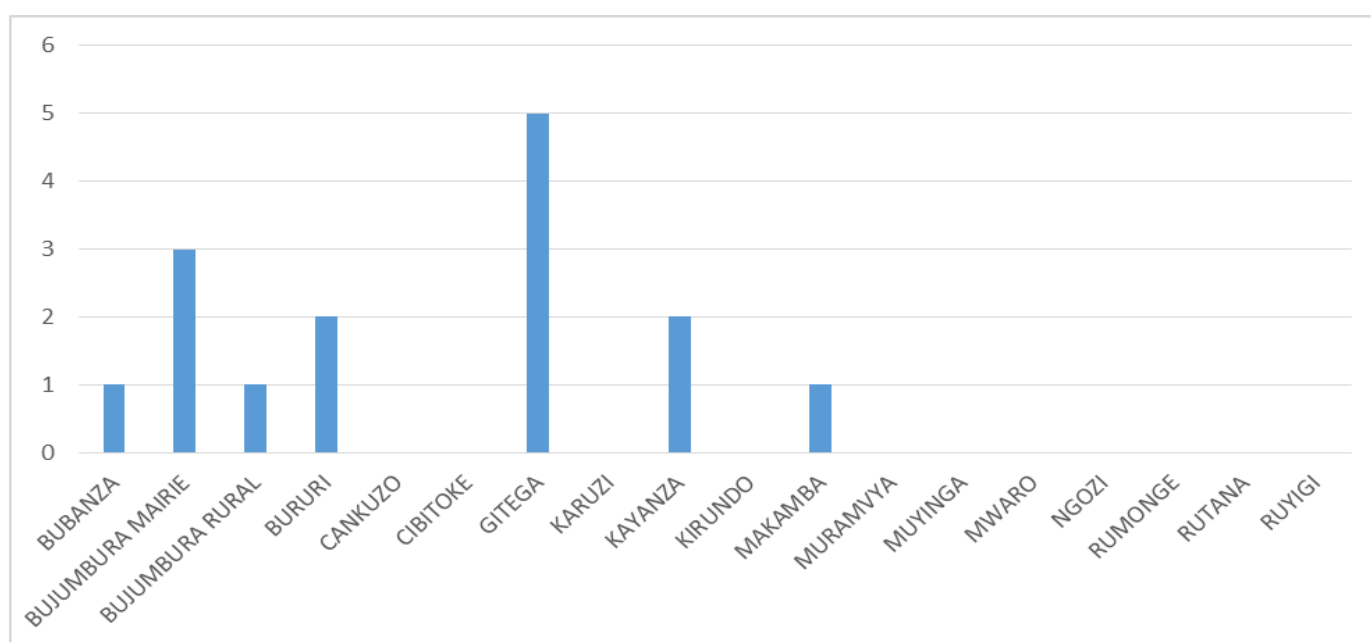
#### ***I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES***

Au cours du mois d'octobre 2022, la Ligue Iteka a relevé 1 cas de personne tuée par [des policiers](#) en province Makamba.

#### ***I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES***

Au cours du mois d'octobre 2022, la Ligue Iteka a relevé 15 cas de personnes tuées par [des gens non identifiés](#). Comme l'illustre le graphique ci-dessous, la province de Gitega vient en tête avec 5 cas, suivie de Bujumbura Mairie avec 3 cas.

***Figure 2 : Graphique des personnes tuées par des gens non identifiés***

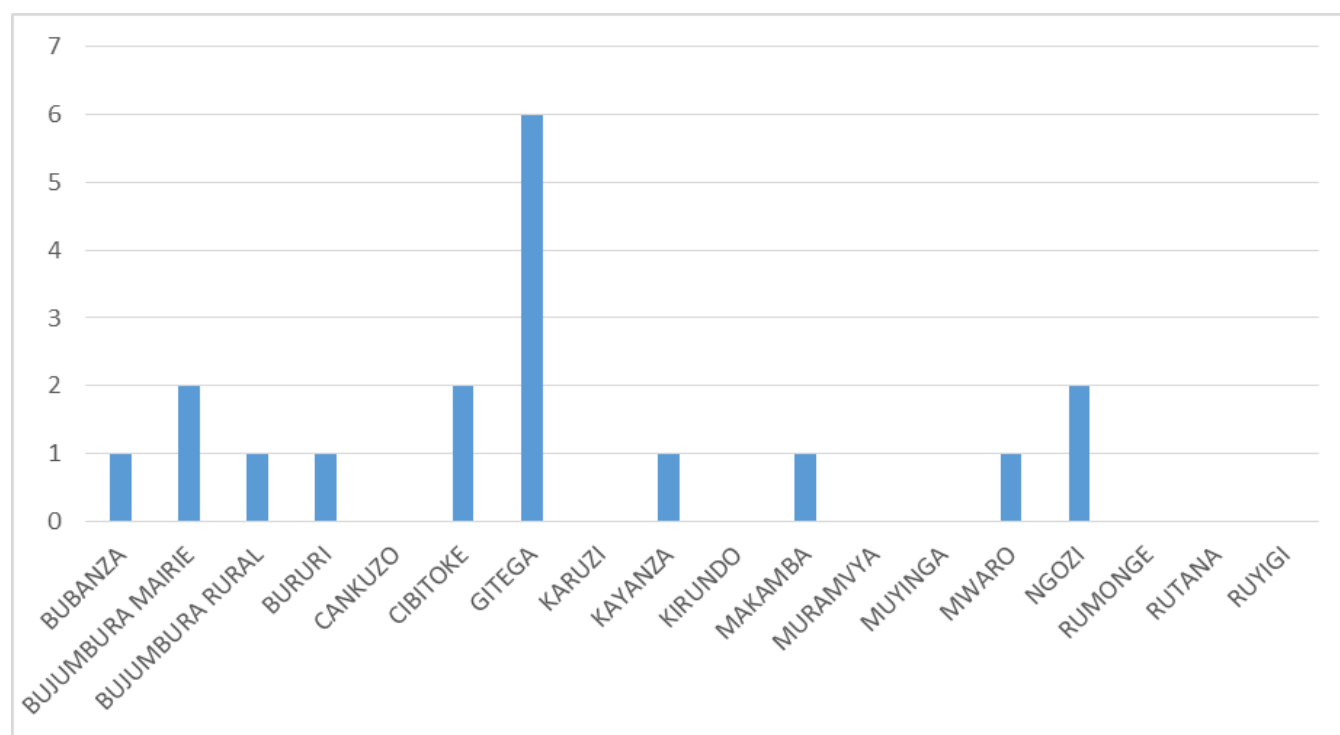


#### ***I.1.3. DES CADAUVRES RETROUVES***

Au cours du mois d'octobre 2022, la Ligue Iteka a enregistré 18 cas de cadavres retrouvés. Comme le montre le graphique ci-dessous, ces cadavres ont été répertoriés en provinces Gitega avec 6 cas, Bujumbura Mairie, Cibitoke et Ngozi avec 2 cas chacune. La plupart de ces victimes ont été retrouvées avec des signes de violences, au bord de la route et dans la brousse.

Ce phénomène de cadavres retrouvés ici et là, est inquiétant vu son nombre élevé et que des enquêtes ne sont pas menées en vue de connaître l'identité des victimes, des auteurs et des mobiles de ces tueries.

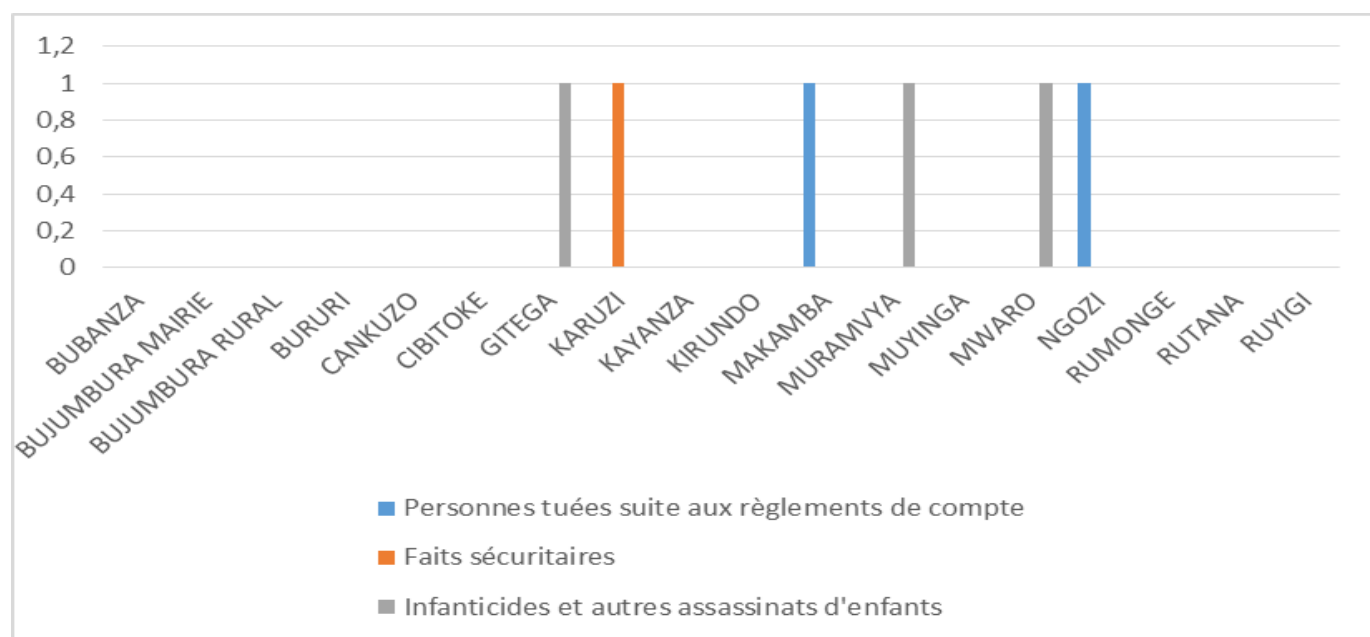
**Figure 3 : Graphique des cadavres retrouvés**



**I.1.4.DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE, AUX FAITS SECURITAIRES ET AUX INFANTICIDES OU ASSASSINATS D'ENFANTS**

Au cours du mois d'octobre 2022, comme le graphique ci-dessous l'illustre, 6 personnes ont été tuées dont 3 cas [d'infanticides ou d'assassinats d'enfants](#), 2 cas suite [aux règlements de compte](#) et 1 cas suite [aux faits sécuritaires](#). Ces cas ont été répertoriés dans les provinces de Gitega, Karuzi, Makamba, Muramvya, Mwaro et Ngozi.

**Figure 4: Graphique des personnes tuées suite aux faits sécuritaires, aux règlements de compte, et aux infanticides ou autres assassinats d'enfants**

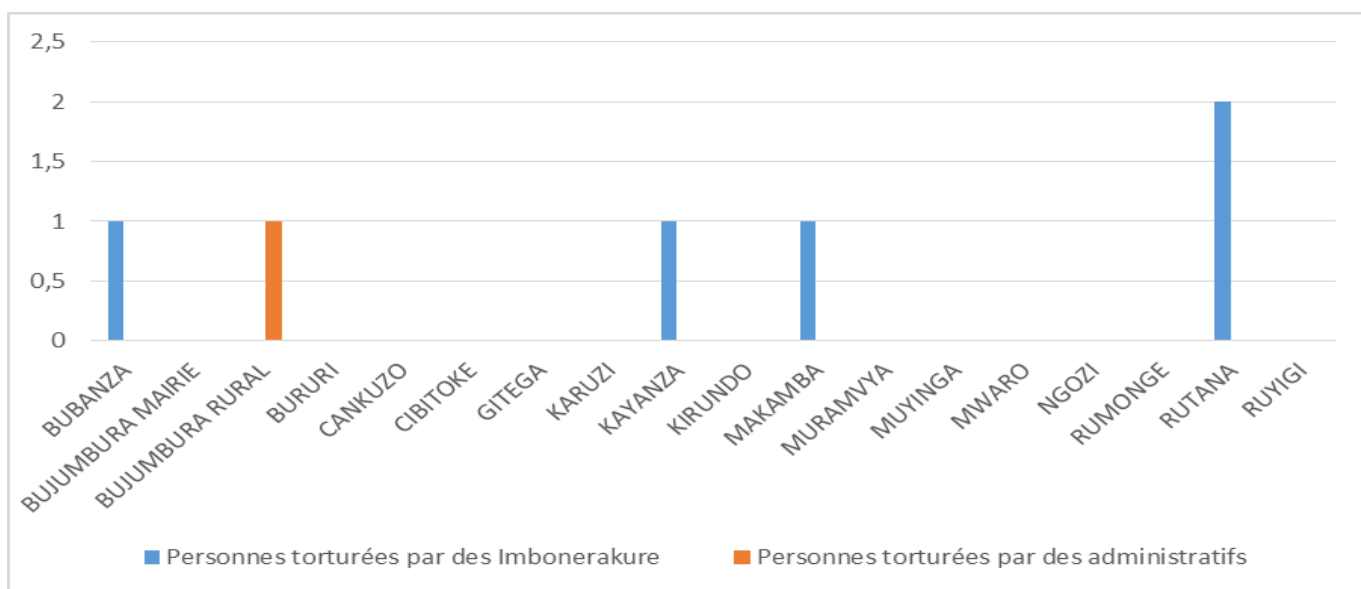


## I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

### I.2.1. DES PERSONNES TORTUREES

Au cours du mois d'octobre 2022, comme le graphique ci-après l'illustre, la Ligue Iteka a relevé 6 cas de personnes torturées respectivement par des membres de la milice Imbonerakure avec 5 cas et des administratifs avec 1 cas. Ces cas ont été enregistrés dans les provinces de Rutana avec 2 cas, Bubanza, Bujumbura rural, Kayanza et Makamba avec 1 cas chacune. Parmi ces victimes figurent 2 membres du parti UPRONA.

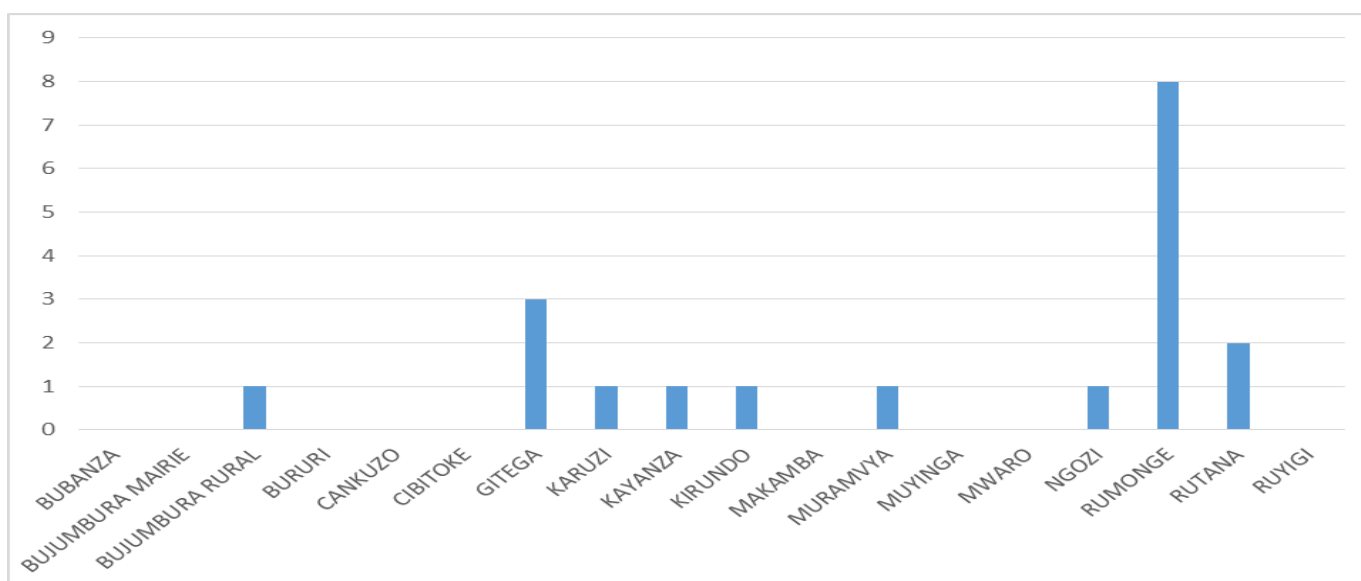
Figure 5: Graphique des personnes torturées



### I.2.2. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a répertorié 19 cas de VBG. Comme l'indique le graphique ci-après, la province de Rumonge vient en tête avec 8 cas, suivie de Gitega avec 3 cas et de Rutana avec 2 cas.

Figure 6: Graphique des personnes victimes des violences basées sur le genre





### **I.3. DU DROIT A LA LIBERTE**

#### **I.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES**

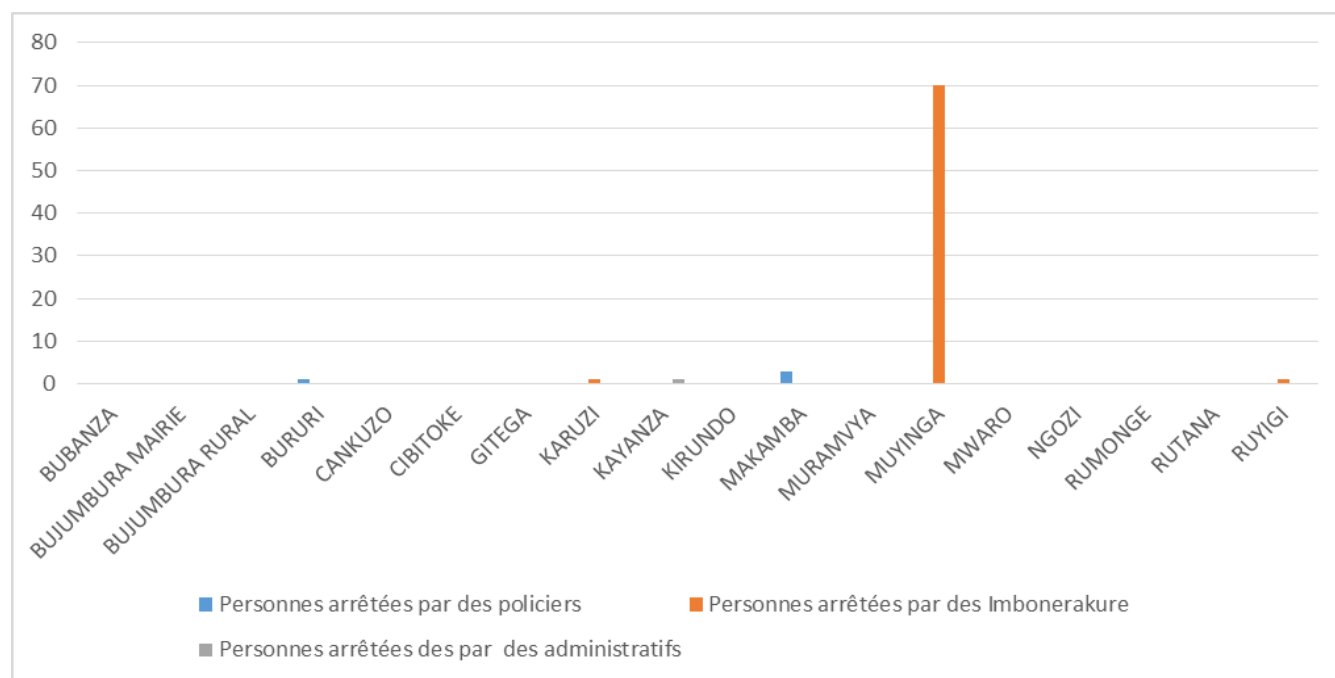
Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a enregistré 3 cas de personnes [enlevées](#) dont 1 membre du parti CNL. Ces cas ont été répertoriés à Bujumbura Mairie, Bujumbura rural et Cibitoke avec 1 cas chacune. Parmi les présumés auteurs, il y a des agents du SNR, des membres de la milice Imbonerakure et des gens non identifiés avec 1 cas chacun.

#### **I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT**

Au cours du mois de octobre 2022, la Ligue Iteka a répertorié 77 cas [d'arrestations arbitraires](#) dont 70 membres du parti CNDD-FDD, 1 ex-FAB membre du parti CNL et 1 femme.

Comme le graphique ci-dessous l'indique, la province de Muyinga vient en tête avec 70 cas. Les présumés auteurs de ces arrestations arbitraires sont des membres de la milice Imbonerakure avec 72 cas, des policiers avec 4 cas et des administratifs avec 1 cas.

**Figure 7: Graphique des personnes arrêtées arbitrairement**



## **II. DE LA JUSTICE**

Au cours de la période couverte par ce rapport, au niveau de la justice, la Ligue Iteka a relevé un cas d'un OPJ condamné pour viol par le TGI Rumonge et un militaire arrêté après avoir facilité l'évasion d'un responsable des finances de l'usine de dépulpage de "Kayanza International Joe Speciality Coffee" dans cette province.

## **III. DE LA GOUVERNANCE**

Au niveau de la gouvernance, au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé un cas de sept membres du parti CNL accusés à tort de détention illégale d'armes à feu lors d'une réunion de sécurité par l'administrateur de la commune Bugenyuzi en province Karuzi.

#### ***IV. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS***

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé des cas liés aux DESC. Il s'agit entre autres :

- Des habitants privés d'eau suite aux travaux de construction de la permanence du parti CNDD-FDD en commune et province Bururi ;
- De plus de 400 familles expropriées par le Gouverneur de la province Cibitoke ;
- De saisie des quantités de jus fabriqués à base de gingembre après des fouilles perquisitions en provinces Ngozi et Cankuzo.

#### ***V. AUTRES FAITS SECURITAIRES***

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé des cas liés à d'autres faits sécuritaires. Il s'agit notamment de :

- Six personnes blessées dans les provinces de Bubanza, Bujumbura rural et Ruyigi dans des circonstances diverses ;
- Biens détruits par des incendies à Bujumbura Mairie et Bujumbura rural ;
- Armes à feu saisies à Bujumbura Mairie et à Karuzi ;
- Champs de cultures endommagés par des pluies en province Karuzi et Kirundo ;
- Vols commis par des membres de la milice Imbonerakure à Bujumbura Mairie, Bujumbura rural et Cibitoke ;
- Plus de 102 ménages exilés vers la Tanzanie suite à la famine en province Kirundo ;
- Une famille membre du parti CNL malmenée en province Bujumbura rural.

#### ***VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS***

Depuis la mise en place de nouvelles institutions du pays issues des élections d'octobre 2020, des violations, des atteintes et allégations de violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries, d'enlèvements, de VBG, de tortures et d'arrestations arbitraires ont été relevés.

Le phénomène de cadavres continue à être rapporté dans divers coins du pays et des enquêtes ne sont pas diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des questions liées à la justice, à la gouvernance, aux droits économiques, sociaux et culturels et aux faits sécuritaires ont été relevées au cours de cette période.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

## **Au Gouvernement du Burundi**

- de jouer pleinement son rôle de garantir les droits et les libertés fondamentaux et de protéger la population;
- de lutter contre l'impunité en traduisant en justice tous les auteurs des crimes.

## **Aux partenaires techniques et financiers**

- d'user de leur influence pour contraindre le Gouvernement burundais à restaurer un Etat de droit et démocratique.

## **A l'EAC, à l'Union Africaine et aux Nations Unies**

- de s'impliquer pleinement pour restaurer un Etat de droit au Burundi.

## **A la CPI**

- d'accélérer les enquêtes et de procéder aux inculpations qui s'imposent.

## **A la population**

- de rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toutes sollicitations dans le sens de la violence ;
- de dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.